

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal
Vendredi 27 juin 2008 -18 h. 30

Date de la convocation : 23.06.2008

Présents : C. LELOUP, Ch. CORBILLON, L. DESGLAND, A. RUBENS, M. SUZANNE: Adjoint, F. ANDRE, JC. BOITON, A. CABBEKE, B. CLAVIER, JM. DUPONT, M. FAGUET-TORCHON, S.FREBET, P. GOURDY, A. GRESSIN, B. GUILLOT, F. GUINGAND, G. PASQUINI, J. VRILOR.

Absents excusés : D. GIOANELLI (pouvoir à A. RUBENS).

Secrétaire de séance: M. Laurent DESGLAND.

Le précédent compte rendu n'appelle aucune remarque. Il est adopté à l'unanimité des membres présents.

1. ELECTION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LEURS SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS

Monsieur le Maire rappelle que les élections sénatoriales auront lieu le dimanche 21 septembre prochain. Il convient d'élire les grands électeurs, en l'occurrence pour la mairie des Aix: 5 titulaires et 3 suppléants.

Préalablement à la constitution de la liste, Monsieur le Maire installe le bureau de vote composé d'un secrétaire: Monsieur Laurent DESGLAND, des deux conseillers les plus âgés: Mmes Chantal CORBILLON et Aline GRESSIN et des deux plus jeunes: Mrs. Stéphane FREBET et Jérôme VRILOR.

La liste des délégués titulaires est composée de: Claude LELOUP, Marylène SUZANNE, Bernard GUILLOT, Jérôme VRILOR et Mireille FAGUET-TORCHON.

Après élection à bulletin secret, les conseillers suivants sont élus à l'unanimité soit 19 voix chacun: Claude LELOUP, Marylène SUZANNE, Bernard GUILLOT, Jérôme VRILOR et Mireille FAGUET-TORCHON.

La liste des délégués suppléants est composée de Chantal CORBILLON, Alain RUBENS et Françoise ANDRE.

Après élection à bulletin secret, les résultats sont les suivants:

Chantal CORBILLON : 19 voix

Alain RUBENS: 17 voix

Françoise ANDRE : 19 voix

Gérard P ASQUINI : 1 voix

Stéphane FREBET : 1 voix

Sont élus suppléants dans l'ordre suivant: Chantal CORBILLON, Françoise ANDRE et Alain RUBENS.

2. ACCEPTATION D'ADMISSION EN NON-VALEUR

Le Trésor Public fait part de deux créances irrécouvrables pour les sommes de 67.10 € (assainissement, reste à recouvrer inférieur au seuil de poursuite) et 46.42 € (assainissement, NP AI, personne disparue)

Compte tenu de l'impossibilité de recouvrer ces recettes, les membres du conseil municipal donnent leur accord à l'unanimité pour l'annulation.

3. QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal d'une demande de pour effectuer un apprentissage BEP Aménagement de l'Espace Option travaux paysager au sein de la collectivité. Il s'agit d'un apprentissage d'une durée de deux ans à raison d'une alternance hebdomadaire au CF A de Bourges et dans l'entreprise. Le coût pour la collectivité est d'environ 10338 € pour les deux ans répartis sur trois années budgétaires.

Les membres du conseil municipal donnent leur accord à la majorité des membres présents soit: 17 voix pour et une abstention. Un conseiller n'a pas pris part au vote.

Cet apprenti sera recruté à compter du 15 septembre prochain et il sera placé sous le tutorat du responsable des services techniques: M. Didier DROUHOT

Suite à la prolongation d'un congé maladie, il convient de créer un poste de machiniste à la piscine pour la période allant du 1^{er} juillet au 31 août 2008. Monsieur le Maire présente aux membres de l'assemblée les deux candidatures qu'il a eues. *Les membres du conseil municipal choisissent à l'unanimité des membres présents la candidature de M. Florian DROUHOT.*

Monsieur le Maire présente la demande de M. et Mme BESANCENOT, route de la Tendrée pour acquérir la parcelle de terrain de l'ancienne station d'épuration cadastrée section AK n°138 d'une surface de 703 m².

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, propose le prix de vente suivant : 6 000 €

Monsieur le Maire fait une information sur les dégâts des eaux dues aux orages du mardi 24 juin dernier route de la Garenne, route de la Tendrée et route de Sancerre.

Suites aux problèmes de discipline rencontrés à la cantine, un courrier va être envoyé à l'inspecteur d'Académie pour l'alerter sur la difficulté d'encadrer certains enfants et pour demander à le rencontrer. Un courrier sera également envoyé aux parents pour les informer des actions entreprises par la mairie pour tenter de remédier à ces difficultés.

Monsieur le Maire explique aux conseillers le nouvel emploi du temps scolaire mis en place dès la rentrée de septembre 2008. Il convient donc de modifier les horaires de cantine et de garderie. Afin de proposer une nouvelle tarification, un groupe de travail est créé composé de Chantal CORBILLON, Alain RUBENS, Marylène SUZANNE, Jérôme VRILOR et Françoise ANDRE.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.